



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2016

Excusé : LACONDEMINE Aurélien (pouvoir à BAILLY Séverine)

Lecture et signature des délibérations du 12 juillet 2016.

1. Travaux salle des fêtes

Monsieur BESSON expose au Conseil que les bons de commande pour le nouveau matériel à la salle des fêtes ont été passés auprès de la BBFC. Il est à noter pour le budget 2017 que l'isolation phonique des plafonds sera à prévoir.

2. Travaux mairie

Le Maire présente la réunion du vendredi 9 septembre au matin avec l'architecte Pierre RAYNAUD pour le marché de la nouvelle mairie. Les nouveaux plans ont été présentés, ainsi qu'une estimation financière dépassant les prévisions budgétaires. Le Conseil a donc travaillé sur différentes manières de réduire les coûts tout en restant conforme aux exigences du projet de base. Le Conseil retient la proposition suivante : lors de la prochaine réunion avec l'architecte le 16 septembre 2016, il sera proposé d'inclure l'annexe salle des mariages en tranche conditionnelle compte tenu du caractère moins important de la rénovation totale de cette salle. Sur la tranche ferme, le deuxième bureau sera dans un premier temps dédié au stockage des archives, ceci afin de réduire les coûts occasionnés par la transformation des garages situés sous le préau en local pour les archives. D'autres points sont mis en option dans l'appel d'offres : rampe d'accès en façade (dans la mesure où une rampe d'accès existe sur l'arrière), chauffage au sol en conservant les radiateurs.

3. RODP Télécom 2015 et 2016

Le Maire présente au Conseil Municipal le calcul de la Redevance pour Occupation du Domaine Public pour les réseaux de télécommunications afin d'effectuer un titre de recette auprès d'Orange, dont le montant sera conventionnellement remboursé ultérieurement au SYDESL. Un rappel doit être réalisé pour l'année 2015, sachant que le calcul n'avait pas été réalisé. Pour 2015, le montant de la redevance

s'élève à 1 036,46 € ; pour 2016 cette redevance s'élève à 999,34 €. Le Conseil approuve à l'unanimité le calcul de cette redevance. Un titre de recette pourra alors être émis aux services d'Orange.

4. Changement de comptable

Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau Comptable du Trésor suite au récent changement à la Trésorerie de Cuisery : Monsieur Michel ROIT-LEVEQUE. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce changement et d'autoriser le versement d'une indemnité de Conseil à ce nouveau Trésorier. Le Conseil approuve à l'unanimité.

5. Assainissement : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif

Comme chaque année, un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif doit être réalisé, voté par l'assemblée délibérante et transmis signé à la DDT de Mâcon pour la bonne conformité de l'ouvrage d'épuration. Madame la Maire présente ce rapport aux conseillers, qui le votent à l'unanimité.

6. Terrain Melin : achat bande de parcelle

Le Maire rappelle le litige opposant la Commune de Montret et Monsieur Marc MELIN, domicilié au 50 Rue des Vergers à Montret, concernant la parcelle AC n°64 de sa propriété sur laquelle dépasse de quelques mètres le parking de la nouvelle école de Montret suite aux récents travaux réalisés par les différents entrepreneurs et l'architecte DWA. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une proposition au conciliateur chargé du litige, de rachat de la bande de terrain sur laquelle dépasse le parking de l'école. Le Conseil Municipal décide à 12 pour et une abstention d'autoriser le Maire à effectuer une proposition de rachat de la bande de terrain de Monsieur Marc MELIN pour un prix de 10 € par mètre carré.

7. Vente Maison Charmoissy

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Dominique NOBLET, l'actuel locataire de la Maison située au 260 Route de Savigny, lieu-dit Charmoissy à Montret, dont la commune est l'actuel propriétaire et souhaitant vendre ce bien immobilier ; a signé avec l'accompagnement de sa curatelle un compromis de vente pour 35 000 € avec la Commune de Montret devant le Notaire Cécile GUIGUE-FREROT à Ouroux-sur-Saône. Le Conseil, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte de vente de ce bien immobilier situé au lieu-dit Charmoissy à Montret pour le montant total hors frais de notaire de 35 000 € avec Monsieur Dominique NOBLET.

8. Contrat Séverine MICHAUDET

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de recruter de manière permanente un agent contractuel afin de remplacer Madame Nathalie BOISSARD dont le contrat CUI n'a pas été renouvelé en août 2016. Ainsi, le Conseil décide à l'unanimité de créer un emploi d'adjoint d'animation afin d'effectuer l'accompagnement du bus scolaire les mercredis midis, et de recruter sur un contrat à

durée déterminée d'un an sur ce poste Madame Séverine MICHAUDET domiciliée au 25 Route de Saint-Vincent à Montret.

Le Maire expose également la nécessité d'effectuer le remplacement de Monsieur Sylvain GAUTHRAYE, agent technique polyvalent à la commune de Montret temporairement absent pour maladie jusqu'au 25 septembre 2016, pour effectuer des tâches ménagères à l'école de Montret. Madame Séverine MICHAUDET a été proposée par le Conseil pour effectuer ce remplacement. Un contrat à durée déterminée débutant du 1^{er} septembre et jusqu'au 25 septembre 2016 sera donc conclu avec Madame MICHAUDET en tant qu'agent technique polyvalent afin d'effectuer ce remplacement temporaire.

9. Convention répartition des frais de transport scolaire et d'ATSEM avec Savigny

Le Maire présente au Conseil deux projets de convention avec la Commune de Savigny-sur-Seille pour convenir de la répartition des charges de transport scolaire et de frais ATSEM. La répartition des transports scolaires s'effectuera pour moitié à partir de la différence entre le montant total des factures à l'année et le montant total des subventions versées à la Commune de Montret. Ainsi 50 % de cette différence seront facturés par la Commune de Montret à la Commune de Savigny-sur-Seille. Les frais d'ATSEM se répartiront de cette manière : les charges salariales et patronales de Madame Christine PALOMARES revenant en premier lieu à la commune de Montret, seront remboursées selon un forfait équivalent au tiers desdites charges par la commune de Savigny-sur-Seille. Ces projets ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil.

10. Etude de devis

Fourniture et pose de panneaux de signalisation – devis d'ASR de 1 826,10 € : attente d'un nouveau devis avec et sans pose.

Intervention sur toiture ancienne gendarmerie – devis de Romain PERTET à 800,45 € : accepté.

Faux plafonds salle des fêtes – devis d'Isoplac de 6 190,56 € : dans l'attente d'un nouveau devis en abaissant le plafond.

Réfection chemin du Bocquin – devis de TP Service : en attente d'un nouveau devis.

11. Convention de stérilisation et d'identification des chats errants – 30 Millions d'Amis

Le Maire présente au Conseil le projet de convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation de 30 Millions d'Amis ainsi qu'un second projet de convention de délégation à l'association Matoucoeur basée sur Louhans, des obligations incombant à la municipalité dans le cadre de la première convention présentée. Le Maire propose de rencontrer Madame VION, représentante montretoise de l'association Matoucoeur afin d'obtenir plus de précisions concernant ces projets de convention.

12. Cirque Européen

Le Maire présente au Conseil la demande par courrier du Cirque Européen d'Alexis ROZEL domicilié à Seurre (Côte-d'Or) d'installer son chapiteau les 11 et 12 octobre 2016 pour présenter leur spectacle.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'installation de ce chapiteau aux dates prévues sur le stade du Bordiau.

13. Peupliers stade de football

Le Maire rappelle aux élus municipaux qu'un des peupliers sur le stade du bordiau a chuté devant l'entrée du terrain sans couper le passage. Il est proposé de couper les autres peupliers en même temps de débarrasser celui qui est tombé. Deux personnes sont intéressées par ces arbres.

14. Remplacement cadre à grimper jeux extérieur

Le Maire présente au Conseil le devis de Loisirs Aménagement pour le remplacement complet du cadre à grimper sur le jeu extérieur du terrain au Lotissement les Vergers derrière la gendarmerie. Il est spécifié que le remplacement seul d'une corde du cadre est refusé par la société fournisseur. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité de signer ce devis de 798 € TTC.